

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 1 juillet 2016

12^{ème} Commission
N° CP-2016-7-12-1

Service instructeur

DAJD - Service de la Commande Publique

Service consulté

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET DU BAS-RHIN
SIGNEE LE 7 JANVIER 2014**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer un avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin signée le 7 janvier 2014. Cet avenant n°2 introduit une nouvelle famille d'achats, la fourniture de vaccins.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont mis en exergue un certain nombre d'achats communs qui ont conduit à la création d'un groupement de commandes.

Ainsi, par délibération du 4 octobre 2013, la Commission Permanente a validé la constitution d'un groupement de commandes entre les deux Départements pour les deux familles d'achats suivantes :

- équipements de protection individuelle
- et fournitures de bureau et de papier.

Par délibération de la Commission Permanente du 21 février 2014, un avenant à la convention initiale était approuvé afin d'introduire une nouvelle famille d'achats : la fourniture de sel de déneigement.

A ce jour, un rapprochement entre les deux Départements se fait sentir en matière d'achats de vaccins. De plus, les contrats avec les laboratoires arrivent à échéance de manière concomitante. Le Département du Bas-Rhin bénéficie jusqu'au 31 décembre 2016 d'une convention avec le CHU de Strasbourg pour ces achats, alors que le Département du Haut-Rhin lançait une consultation tous les quatre ans.

Dans ce contexte, il est proposé d'ajouter la famille d'achats des fournitures de vaccins au groupement de commandes, signé le 7 janvier 2014 entre les deux Départements.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le recours au groupement de commandes, comme mode de collaboration entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, pour la fourniture de vaccins avec pour coordonnateur le Département du Haut-Rhin pour la période 2017 à 2020,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes entre les deux départements, joint en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer ledit avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN